

# Mémoire sur le PPU des Faubourgs

## Présenté par Les Amis du Quai de l'Horloge

26 octobre 2020

### Introduction

Les Amis du Quai de l'Horloge est un regroupement de citoyens qui ont à cœur la protection et la mise en valeur du secteur du Quai de l'Horloge, et qui va au-delà des résidents de la rue de la Commune Est.

Une pétition déposée à la Chambre des communes a recueilli 1166 signatures en septembre 2018 afin que le secteur du Quai de l'Horloge devienne un parc portuaire piétonnier maximisant les vues sur le fleuve et les espaces verts tout en privilégiant le transport en commun.

Le secteur du Quai de l'Horloge est à cheval sur les limites du Vieux Montréal et le territoire identifié pour le PPU des Faubourgs. Il pourrait aussi être un élément majeur d'intégration des deux quartiers; ce qui rejoint un des objectifs du PPU.

Ce mémoire portera donc sur 3 éléments essentiels pour favoriser cette intégration, soit :

- 1- Accès physiques et visuels au fleuve
- 2- Accroissement de la canopée et verdissement
- 3- Mobilité sur la rue de la Commune

### 1- Accès physiques et visuels au fleuve

Nous adhérons entièrement à la vision d'une promenade riveraine d'Est en Ouest allant jusqu'au Port de plaisance de Lachine. Le secteur du Quai de l'Horloge, qui est situé vis-à-vis du Belvédère du Chemin-Qui-Marche, est un maillon incontournable de cette vision d'accès physiques et visuels au fleuve.

Une vigilance s'impose quant aux initiatives de revitalisation du Vieux-Port de Montréal qui a déjà présenté un projet de construction le long de la Marina, soit d'immeubles de 4 étages ou bien d'un stationnement étagé. Dans un cas comme dans l'autre ceci aurait pour effet d'anéantir les efforts déployés pour redonner aux citoyens l'accès visuel aux berges. Il ne faudrait pas qu'au moment où on travaille à améliorer la situation dans le secteur de la Molson, on perde du côté du Belvédère du Chemin-Qui-Marche et son prolongement sur de la Commune.

La protection de la vue sur la Tour de l'Horloge à partir de la rue Atateken est prévue dans le PPU (page 99, schéma 4.23) ainsi que des axes libres de construction (page

100, schéma 4.24). La protection des vues sur le front fluvial doit aller nettement au-delà de ces petites fenêtres. D'autant plus que rien n'est prévu à l'Est de la rue Atateken, pas même vis-à-vis le Belvédère du Chemin-Qui-Marche. C'est la vue sur tout le secteur du Quai de l'Horloge qui doit être protégée à partir de la rue de la Commune.

## **2- Accroissement de la canopée et verdissement**

La volonté manifestée dans le PPU d'augmenter les espaces verts est louable et indispensable dans un contexte d'urgence climatique et de développement durable. En plus des parcs, l'identification des arbres de rue à planter témoigne d'un souci concret de qualité de vie en augmentant la canopée (page 107 schéma 5.1). Toutefois les efforts requis ne s'arrêtent pas là. Il faudrait couvrir le long de la rue de la Commune Est jusqu'à la limite, soit la rue St-Hubert et au-delà si on vise la continuité entre le secteur de Faubourgs et le Vieux-Montréal. Pour encourager les déplacements piétons, il serait bon de prévoir des arbres le long des immeubles du côté nord de la rue de la Commune.

La création d'une trame verte suivant le fleuve d'Est en Ouest implique aussi d'assurer le verdissement du secteur du Quai de l'Horloge qui serait éventuellement accessible par une nouvelle passerelle d'un parcours piétonnier bonifié (page 62, figure 3.9).

En juin 2017, la Société du Vieux-Port de Montréal/Société immobilière du Canada (SVP/SIC) a soumis à une consultation publique un plan directeur préliminaire visant à revitaliser le Vieux-Port. Plus précisément, des ajouts ou modifications de bâtiments existants sont prévus dans ce plan directeur pour le secteur du Quai de l'Horloge, tel que commerces, stationnement étagé, plateau événementiel, musée, hôtel. Ce plan propose donc pour le secteur du Quai de l'Horloge une concentration de bâtiments et une minéralisation du site, qui obstruera la vue et créera des îlots de chaleur, tout en réduisant l'impact visuel du monument de l'Horloge. Une concertation entre les projets s'impose conformément aux objectifs mentionnés dans le PPU et non de la commercialisation tout azimuth tel qu'entrepris par la SIC. Surtout pas de miroir aux alouettes tels que toits verts sur stationnement étagé et flaque d'eau géante convertible en plateau événementiel. Gênant et aberrant quand on compare au concept dévoilé pour le Quai 97 à New-York.

## **3- Mobilité sur la rue de la Commune**

Une promenade linéaire sur une rue de la Commune apaisée, avec vue protégée sur le front fluvial et verdissement du secteur. Un concept plus ambitieux irait jusqu'à la piétonisation de la rue de la Commune. Un aménagement de la rue équivalant à celui présenté pour la Place McGill servirait les objectifs du PPU. La rue de la Commune ne débouche pas sur la montagne mais possède un attrait tout aussi important et emblématique : la vue sur le Fleuve!

En ouvrant la rue de la Commune vers l'Est, la tentation pour la circulation de transit sera grande. Puisqu'à partir de la rue Berri les immeubles sont desservis par les rues transversales, en maintenant cette approche il serait possible d'avoir une rue réservée

aux déplacements actifs (piétons, vélos,) avec accès aux véhicules d'urgence seulement, sans automobiles ni autobus. Le secteur est bien desservi en station de métro, le besoin d'ajouter un circuit d'autobus n'a pas été démontré et si besoin était ne pourrait-il pas être sur la rue Notre-Dame?

Preuve est faite à l'intersection des rues Berri et de la Commune, des risques et dangers de la circulation croisée des piétons, poussettes, fauteuils roulants, vélos, automobiles et autobus. Le développement du quartier des Faubourgs augmentera la densité de la population avec une mixité, notamment les familles et les personnes à mobilité réduite. La circulation de véhicules, même réduite comme indiquée dans le PPU (page 61, schéma 3.8), contrevient aux efforts déployés pour la bonification des espaces piétons, le développement d'une promenade riveraine et la création d'une trame verte. Ces améliorations essentielles en 2020 doivent s'arrimer au milieu résidentiel et non pas être accessibles au péril de la vie des piétons et de leur famille.

## Recommandations

Le présent PPU du secteur des Faubourgs répond à certaines préoccupations que nous avons exprimées dans un mémoire présenté le 29 mars 2019. Il est encore possible de bonifier le PPU et nous voulons mettre l'accent sur trois aspects spécifiques, soit :

- 1- Protéger les vues sur le Fleuve et sur tout le secteur du Quai de l'Horloge (Tour, Marina, Plage, etc.) à partir de la rue de la Commune. L'intérêt de la promenade riveraine n'en sera que rehaussé et plus attractif sur toute la longueur.
- 2- Augmenter significativement les espaces verts, incluant sur le secteur du Quai de l'Horloge, qui sera la charnière entre le secteur des Faubourgs et le Vieux-Montréal. Il doit en être prolongement, s'inscrire dans le projet de trame verte et non pas devenir La Ronde bis.
- 3- Piétonniser la rue de la Commune franchement de façon à bien camper la vocation du parc linéaire qui sera contigu, et à assurer la sécurité de tous dans leurs déplacements

Nous accueillons avec enthousiasme le projet développement du secteur de Faubourg. Pour une intégration harmonieuse, le secteur du Quai de l'Horloge doit faire l'objet d'une concertation avec la SIC et d'une consultation publique quant à la vocation de ce secteur du Vieux-Port. Les attentes doivent être clairement exprimées dans le PPU.

Linda Collette, Jean-Pierre Des Rosiers, Jacynthe Tremblay

Pour les Amis du Quai de l'Horloge